

# Dépistage prénatal du VIH

## Guide de discussion

Nom de la patiente :

Ce document peut être joint au dossier de la patiente à titre de consentement éclairé

En Ontario, les fournisseurs de soins de santé doivent proposer le test de dépistage du VIH à toutes les femmes enceintes et à toutes celles qui envisagent une grossesse. Depuis 1998, un programme universel de dépistage prénatal du VIH est en place et environ 90 pour 100 des Ontariennes subissent le test de dépistage du VIH pendant leur grossesse. Le test de dépistage du VIH pendant la grossesse doit être prescrit plus souvent si l'on veut que les femmes puissent bénéficier des avantages qu'il comporte. Les fournisseurs de soins de santé ont un rôle important à jouer en aidant leurs patientes à comprendre l'importance du test de dépistage du VIH pendant la grossesse.

**Il est fortement recommandé de proposer à toutes les femmes de subir un test de dépistage du VIH dans le cadre des soins prénatals habituels car de nombreuses femmes séropositives peuvent ne pas présenter d'autres facteurs de risque que des relations sexuelles non protégées avec un seul partenaire. Un test antécédent n'exclut pas la possibilité d'être séropositif. Les femmes enceintes exposées à un risque permanent devraient se faire tester régulièrement pendant la grossesse. Les femmes souhaiteront éventuellement faire participer leur partenaire à la discussion sur le test de dépistage du VIH.**

**Le test de dépistage du VIH est volontaire et ne doit être effectué qu'avec le consentement éclairé de la patiente.**

Ce guide de discussion et cette liste de vérification vous aideront à conseiller vos patientes enceintes ou celles qui envisagent de le devenir. Ils peuvent être joints au dossier de la patiente. Assurez-vous que la patiente reçoit la brochure intitulée, *Un test de dépistage du VIH est important pour vous et votre bébé.*

### Sujets à traiter lors de votre discussion avant le test

#### Offre d'un test de dépistage du VIH

Un test de dépistage du VIH est recommandé pour toutes les Ontariennes dans le cadre des soins prénatals habituels. Les résultats sont fiables. Il faut attendre environ deux semaines avant de les obtenir.

#### Recommandation de refaire le test et de tester le partenaire

- refaire le test chez les femmes susceptibles d'être séropositives ou qui sont exposées à un risque permanent.
- les femmes étant souvent inconscientes du risque, présent ou passé, présenté par leur partenaire, il est recommandé de tester aussi le partenaire.

#### Le test est volontaire

C'est à la femme de décider si elle accepte ou refuse de subir un test de dépistage du VIH. Si elle refuse, rappelez-lui qu'elle continuera à bénéficier de la même qualité de soins que vous, son fournisseur de soins de santé, dispensez à toutes les femmes enceintes.

#### Les avantages du test

Il est recommandé de subir un test de dépistage du VIH lors de la grossesse parce qu'il existe des traitements qui peuvent améliorer la santé de la mère et empêcher la transmission du virus au bébé.

#### Les conséquences du test

Un résultat positif au test de dépistage du VIH peut affecter les relations d'une femme, son travail, sa capacité à voyager librement ou à émigrer et son accès à l'assurance et au logement. Si elle est en voie d'immigrer au Canada, ce processus peut également s'en ressentir.

#### Réponse à toutes les questions et remise d'une brochure

Il faut répondre à toutes les questions concernant :

- la nature du VIH ou du sida;
- le mode de transmission du VIH ou du sida;
- la façon de prévenir la contamination par le VIH ou le sida;
- le test lui-même.

#### Demande du consentement Refus

Une formule de consentement signée n'est pas nécessaire mais la décision de la patiente doit être documentée. Le test de dépistage du VIH peut être effectué en même temps que les tests prénatals habituels. La femme peut préférer prendre le temps de réfléchir davantage au test et en discuter avec d'autres personnes. **La proposition de test doit être réitérée lors des consultations suivantes. Sujets à traiter lors de votre discussion après le test.**

#### Discussion des résultats

Si les résultats sont positifs :

- consultez les *Lignes directrices aux consultants sur le sérodiagnostic du virus de l'immunodéficiência humaine* de l'AMC;
- passez en revue la feuille de renseignements *Guide de traitement pour la prévention de la transmission du VIH par la mère* qui accompagne les résultats positifs;
- évaluez la nécessité de recommander des soins prénatals continus ou autres services.

Si les résultats sont négatifs :

- mettez l'accent sur la prévention du VIH;
- discutez de tous les risques pris au cours des trois derniers mois, car ils peuvent entraîner un résultat qui n'est pas fiable et qui nécessitera l'administration d'un nouveau test dans trois mois.

# Informations complémentaires

Le VIH est le virus qui peut causer le sida. Il se transmet de personne à personne par les relations sexuelles non protégées et lors d'échange d'aiguilles ou de tout autre matériel d'injection de drogues. Le VIH peut également être transmis par la mère à son enfant pendant la grossesse, le travail, l'accouchement et lors de l'allaitement. Une femme peut être contaminée par le VIH et l'ignorer, même si elle n'a eu qu'un seul partenaire sexuel. La seule façon de déterminer avec certitude si une personne est séropositive, c'est d'effectuer un test de dépistage. Si une femme est séropositive, il y a entre 15 et 30 p. 100 de risques que son bébé soit contaminé. Les traitements disponibles peuvent réduire ces risques à une ou deux p. 100.

## Test nominal

Si le test de dépistage du VIH est administré à la femme dans le cadre des soins prénatals habituels en utilisant la formule de demande d'analyses prénatales, le test sera nominal, c'est-à-dire que son nom et le numéro de sa carte Santé figureront sur la formule.

## Test anonyme

Une femme peut subir un test dans l'un des centres de dépistage anonyme du VIH en Ontario. Dans ce cas, seule la femme reçoit le résultat du test et personne, pas même son fournisseur de soins de santé, ne connaîtra les résultats du test à moins qu'elle ne décide de lui en parler. D'excellents conseils peuvent être obtenus dans les centres de dépistage anonyme.

La femme est libre de partager les résultats du test anonyme avec son fournisseur de soins de santé. Le médecin peut décider de documenter ceci. Si une femme demande à se faire traiter, vous devriez lui suggérer de subir un test nominal pour inscrire les résultats positifs du test de dépistage du VIH sur son dossier médical.

## Selon des études menées en Ontario sur le test de dépistage du VIH pendant la grossesse...

- Les femmes veulent avoir davantage d'informations sur les tests de dépistage du VIH qu'elles n'en reçoivent actuellement. (Leonard, *Ontario's Prenatal HIV Testing Program : What Pregnant Women Have To Say*, janvier 2001).

- Beaucoup de femmes pensaient subir le test de dépistage du VIH pendant leur grossesse mais ce n'était pas le cas. (Leonard).
- Beaucoup de femmes qui ont subi le test de dépistage du VIH pendant leur grossesse ne savaient pas qu'elles pouvaient le refuser. (Leonard)
- Le taux de tests effectués est plus élevé si :
  - le test est encouragé dans le cadre des soins prénatals habituels;
  - les fournisseurs de soins de santé considèrent que le test de dépistage du VIH est important quel que soit le risque perçu chez la patiente;
  - les fournisseurs de soins de santé estiment qu'ils possèdent une connaissance suffisante du test de dépistage du VIH. (Guenter *Prenatal HIV et al., Prenatal HIV Screening in Ontario : Practices and Attitudes of Family Physicians, Obstetricians and Midwife*, janvier 2001).

## Pour les femmes qui ne subissent pas le test de dépistage du VIH

En 1998, le ministère de la Santé a instauré un programme de dépistage prénatal du VIH recommandant que tous les fournisseurs de soins de santé expliquent et proposent ce test à toutes les femmes enceintes ou à celles qui envisagent une grossesse.

Un reste de sang d'autres tests prénatals, qui normalement serait jeté, peut être utilisé pour fins de recherche afin d'établir le taux d'infection par le VIH chez les Ontariennes. Dans ce cas, toutes les informations permettant d'identifier la patiente (telles que son nom et son numéro d'Assurance-santé) seront effacées de façon définitive. La patiente ne recevra pas les résultats et ceux-ci ne pourront en aucun cas lui être communiqués. Si votre patiente décide de ne pas participer à l'étude, veuillez cocher la case correspondante sur la formule de demande d'analyses prénatales.

## Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Ligne INFO sida/santé-sexualité : 1 800 267-7432

ATS : 1 800 387-5559

La ligne Motherisk d'information sur le sida : 1 888 246-5840 ou l'infectiologue de l'hôpital le plus proche.

[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca) [www.SanteOntario.com](http://www.SanteOntario.com)

English version available by calling 1-877-234-4343

Aide financière fournie par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.